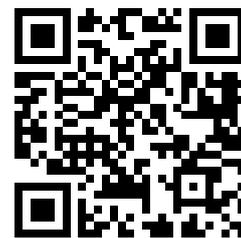


Permanences Conseils téléphoniques d'été :

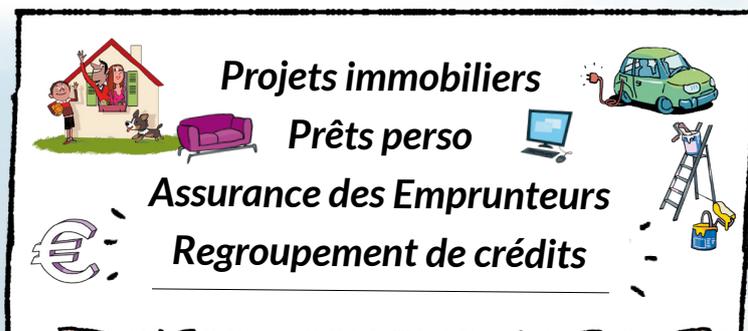
le CSF reste ouvert cet été pour répondre à toutes vos demandes.

Pour prendre rendez-vous [cliquez ici](#)

ou scannez le QR Code puis laissez-vous guider !



Ensemble,
donnons de l'avenir
à vos projets !



À très vite !



Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Crédit Social des Fonctionnaires

CrésérFI
Société de financement du CSF
Caution / Crédits

PRENEZ RDV AVEC VOS CONSEILLERS CRÉSERFI DE PROXIMITÉ

www.CSF.FR

03 20 12 87 87
(appel non surtaxé)

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquiescer un droit d'entrée et une cotisation annuelle (tarifs en vigueur consultables sur le www.csf.fr).

• Pour les prêts immobiliers : CRÉSERFI, la société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.oriass.fr) - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers. Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de ses partenaires prêteurs, après étude de leur situation financière. Les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : La Banque Postale (SA au capital de 6 585 350 218 €) - siège social et adresse postale : 115 rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS : Paris 421 100 645 - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424 (www.oriass.fr) ; SOFIAP (Société Financière pour l'Accès à la Propriété), SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 68 137 755 € - Siège social et adresse postale : 64 rue de Saintonge, 75003 Paris - SIREN 391 844 214 RCS PARIS - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 372 ; Crédit Mutuel Arkis - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable - Agrément collectif n° 323 - Siège social 1, rue Louis Lichou 29 480 Le Relecq-Kerhuon - 775 577 018 RCS Brest - Enregistré au Registre des Intermédiaires en assurance tenu par l'ORIAS, sous le n° 07 025 585 (www.oriass.fr). La liste complète des partenaires est consultable sur le www.csf.fr.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

• Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 est un contrat d'assurance de groupe souscrit par le Crédit Social des Fonctionnaires, Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Siège social : 9, rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine, S.A. au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7, rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - 341 785 632 RCS Nanterre - Entreprise régie par le Code des assurances. Il est distribué par CrésérFI société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - courtier d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 022 577 (www.oriass.fr) - Siège social : 9 rue du Fg. Poissonnière 75009 Paris) et géré par CSF Assurances, SARL de courtage d'assurances du Crédit Social des Fonctionnaires, au capital de 8 500 000 € - Siège social : 9, rue du Fg. Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - 322 950 148 RCS Paris - N° ORIAS 07

008 834 (consultable sur www.oriass.fr). SwissLife Assurance et Patrimoine, CSF Assurances et CrésérFI sont soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61, rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09.

• Pour le regroupement de crédits, CRÉSERFI et ses partenaires prêteurs : CREDIT LIFT est une marque de CA Consumer Finance, SA au capital de 554 482 422 €. Siège social : 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 MASSY Cedex, 542 097 522 RCS Évry. Mandataire d'intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n°07 008 079 (www.oriass.fr) ; Banque EDEL - SNC au capital de 150 134 754 € - Siège social : 60 rue Buissonnière CS 1760131676 Labège cedex - RCS Toulouse B 306 920 109 - Mandataire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 036 333 (www.oriass.fr) ; BNP Paribas Personal Finance - Établissement de crédit - SA au capital de 546 601 552 € - 542 097 902 RCS Paris - Siège social : 1, Bd. Haussmann 75009 Paris France-Intermédiaire en assurance immatriculé sous le numéro 07 023 128 (www.oriass.fr) ; CFCAL - LE CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE (CFCAL Banque), SA au capital de 5 582 797 €, dont le siège social est situé au 1, rue du Dôme (67000) Strasbourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° 568501282B - Mandataire d'Assurance sous le N°ORIAS 07 029 152 ; CREATIS - SA à Conseil d'Administration au capital de 52 900 000 € - siège social : 61 av. Halley - Parc de la Haute Borne - 59650 Villeneuve d'Ascq - RCS Lille Métropole sous le n° B 419 446 034 - enregistrée à l'ORIAS en tant que Courtier d'assurance ou de réassurance sous le n° 07005776 (www.oriass.fr) ; CRÉDIT MUNICIPAL PUBLIC ET SOLIDAIRE - Établissement public communal de crédit et d'aide sociale - siège social : 29 rue du Mirail 33074 Bordeaux cedex - SIRET 263 306 367 00016 - Mandataire en assurances, N° ORIAS 08043988 (www.oriass.fr), vous proposent le "regroupement de crédits". Il est sous réserve d'acceptation par le prêteur après étude de votre situation financière.

En cas de regroupement de crédits à la consommation ou en même temps de crédits immobiliers, dont frais et indemnités éventuels, représentant moins de 60 % du total : le prêteur proposera une offre de prêt personnel sauf s'il exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou sur un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours. Si le regroupement de crédits ne concerne que des crédits immobiliers ou si la part des crédits immobiliers rachetés, dont frais et indemnités éventuels, dépasse 60 % du total ainsi que dans tous les cas où le prêteur exige en garantie une hypothèque ou une autre sûreté comparable sur un bien immobilier à usage d'habitation ou un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le prêteur proposera une offre de prêt immobilier. Dans ce cas l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours après réception de l'offre de contrat.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit, sans agir en qualité de prêteur. La liste complète des partenaires est consultable sur le www.csf.fr.